

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE DE COMPÉTENCE MIXTE

**SECTION I**

NATURE ET DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, DU PERSONNEL ET DES PROJETS

**1.** Les projets à planifier et à mettre en œuvre en matière de mobilité durable relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération nécessitent les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'achat d'équipements, le versement de subventions ou de contributions financières et portent sur les activités suivantes :

1° Poursuivre la mise en œuvre du Plan de mobilité durable pour atteindre les objectifs en matière de mobilité durable. Pour ce faire, il est requis de réaliser un plan directeur des transports à l'instar de la Vision des déplacements à vélo;

2° Prévoir les activités de consultation, de rédaction, de production de documents;

3° Prévoir la consultation des partenaires et des citoyens et le développement, la mise en œuvre et la diffusion des moyens de communication;

4° Prévoir la production, la diffusion et la mise en œuvre des actions du Plan de mobilité durable;

5° Prévoir le soutien à la réalisation, à l'analyse et à la diffusion de l'enquête Origine-Destination 2017.

**2.** Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**3.** L'estimation du coût des projets décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 800 000 \$.

**TOTAL :        800 000 \$**

Annexe préparée le 26 février 2018 par :

---

François Trudel  
Service de la planification de l'aménagement  
et de l'environnement